

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1176

présenté par
Mme de La Raudière

à l'amendement n° 688 de Mme Lemoine

ARTICLE 42 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.